Denrées alimentaires: étiquetage, présentation, publicité (modif. directive 79/112/CEE)

1991/0380(COD) - 07/04/1992 - Document de base législatif

La proposition vise à modifier la directive 79/112/CEE qui a déjà harmonisé l'étiquetage des denrées alimentaires. Son objectif est, d'une part, d'améliorer l'information des consommateurs et d'autre part, de favoriser la libre circulation des marchandises. Il s'agit principalement d'introduire le principe de l'indication quantitative de certains ingrédients. De plus, le projet vise à rendre obligatoire l'indication de la liste des ingrédients pour les boissons alcoolisées et à préciser l'exemption dont bénéficient les produits constitués d'un seul ingrédient.